

1. OFFICE DES TRANSPORTS

Considérations générales

Grâce à l'engagement en juin d'une secrétaire à 50% en la personne de Mme Nicole Bellwald et à un déménagement dans des locaux plus spacieux, l'office a vu ses conditions de travail s'améliorer en 2002. Vu la poursuite de l'augmentation des tâches de l'office, ce renforcement était devenu indispensable. En plus de la préparation et du suivi du plan de transports de l'Expo.02, l'activité de l'office a été marquée par le renforcement de la collaboration avec le service de l'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de la conduite des études en vue de répondre au postulat de la commission des transports publics du Grand Conseil demandant l'étude d'une liaison de type "métro" entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Trafic longues distances

Le changement d'horaire de décembre 2002 n'a pas impliqué de modifications de la desserte du canton par les lignes du trafic national.

Durant cette année, l'office a surtout été accaparé par le projet Rail 2000, 2^{ème} étape, qui a battu son plein. Plutôt favorable au projet développé par l'OFT qu'à la vision des CFF, le canton de Neuchâtel s'associe à ses voisins pour imposer un projet prenant en compte les besoins de la Suisse occidentale et des régions sans grands centres urbains. Il s'agit en particulier d'obtenir une aide fédérale au financement de projets ferroviaires neuchâtelois, la suppression du rebroussement de Chambrelieu et le prolongement du Littorail à Neuchâtel, bien que les perspectives soient plutôt défavorables, vu l'insuffisance du crédit fédéral prévu. Le message du Conseil fédéral à ce sujet est prévu pour 2004.

Trafic régional voyageurs (TRV)

Nouveautés dès le 15 décembre 2002 (changement d'horaire)

Le changement d'horaire national intervient depuis 2002 au mois de décembre de l'année civile, au lieu de mai-juin. Ce nouveau terme permet d'aligner les changements d'horaire de lignes de transports publics suisses sur ceux en vigueur au niveau européen. Du point de vue comptable, l'alignement sur l'année civile facilite la coordination avec les budgets des collectivités publiques, notamment au regard des montants importants destinés à couvrir le déficit des entreprises de transport.

Voici, par régions, les principales améliorations apportées au changement d'horaire du 15 décembre 2002:

Val-de-Travers

Du lundi au samedi, introduction d'une liaison supplémentaire Neuchâtel - Buttes, départ de Neuchâtel à 21h11 et, dans l'autre sens, d'une nouvelle liaison au départ de Buttes à 19h58 (Fleurier à 20h03). Sur cette même ligne, le samedi, une paire de trains supplémentaires est également introduite dans les deux directions, au départ de Neuchâtel à 15h11 et de Buttes à 15h02.

Ces nouvelles liaisons permettent d'offrir une cadence à l'heure intégrale dans les deux directions, les jours ouvrables de 6h00 à 23h00.

Liaison transfrontalière Morteau – La Chaux-de-Fonds

A l'intention des frontaliers, une nouvelle liaison directe entre Morteau et La Chaux-de-Fonds, sans nécessité de transborder, est introduite du lundi au vendredi: départ Morteau 6h55, Le Locle 7h15 et arrivée La Chaux-de-Fonds 7h22.

Un autre train, plus matinal, reliant Morteau (départ 5h50) et Le Locle (6h08), donne correspondance au Locle au train de 6h11 à destination de La Chaux-de-Fonds (arrivée 6h17), du Vallon de Saint-Imier (arrivée Saint-Imier 6h31) et Bienne (arrivée 7h02).

Neuchâtel - Berne

Sur l'axe Neuchâtel - Berne, les trains de la ligne S5 du RER bernois sont accélérés et circulent sans arrêt entre Chiètres et Berne, ramenant le temps de parcours entre les deux villes par la ligne S5 à quarante-trois minutes et en offrant des liaisons plus rapides depuis Saint-Blaise et Marin-Epagnier pour Berne. Le principe est bien entendu le même dans le sens inverse.

Neuchâtel – Les Ponts-de-Martel – Le Locle

Introduction d'une paire de courses supplémentaires, du lundi au vendredi, entre Neuchâtel - Les Ponts-de-Martel – Le Locle, avec une course partant de Neuchâtel à 19h13 (arrivée au Locle à 20h06), ainsi qu'au départ du Locle à 17h50, avec arrivée à Neuchâtel à 18h45.

Trafic urbain

Donnant suite aux études menées par le groupe de travail « axe nord gare CFF de Neuchâtel - Peseux », depuis l'année passée, une nouvelle ligne reliant la gare de Neuchâtel et le sud de Peseux via les rues des Sablons et des Parcs a été inaugurée le 13 mai.

Pendant la durée d'Expo.02, les prestations de transport sur le réseau TN ont, par ailleurs, été renforcées, notamment en soirée et le week-end.

Collaboration intercantonale

Comme à l'accoutumée, une part prépondérante de l'activité de l'office a été consacrée à la collaboration intercantonale. Celle-ci est en effet la condition sine qua non à l'affirmation des positions de la Suisse occidentale dans les grands dossiers de politique nationale et internationale des transports. Ces travaux ont eu en particulier pour cadre la Conférence suisse des directeurs cantonaux des transports publics (CTP), et la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO), présidée par le chef du Département de la gestion du territoire. La collaboration intercantonale et internationale dans le domaine des transports s'exprime également au sein de la Communauté d'intérêt Simplon-Lötschberg (CISL), de la Communauté d'intérêt pour les transports de l'Arc jurassien (CITAJ) et des groupes de travail spécialisés de l'Espace Mittelland et de la Conférence transjurassienne. Le gros du travail a concerné le suivi du projet Rail 2000, 2^{ème} étape, et l'élaboration d'une position commune aux cantons de Suisse occidentale quant au projet d'amélioration des liaisons avec le réseau européen à haute performance.

Selon l'idée d'une "journée des transports publics de Suisse occidentale", mise en pratique pour la première fois en 2001, la CISL et la CITAJ ont à nouveau tenu leur assemblée générale simultanément, le 31 mai à Bienne.

Trafic transfrontalier et liaisons avec le réseau TGV

L'année 2002 a vu le projet de message du Conseil fédéral concernant l'affectation du crédit de 1,2 milliard de francs destiné à mieux rattacher la Suisse occidentale et orientale au réseau européen à haute performance prendre quelque retard. Avec l'appui et la participation des cantons, l'Office fédéral des transports avait préparé une répartition équilibrée pour les différentes régions, incluant notamment des investissements d'environ 200 millions de francs sur le tronçon TGV Berne - Paris via Neuchâtel. Or, cette répartition est remise en question, en particulier par les CFF qui souhaitent concentrer toutes les entrées TGV en Suisse à Genève et Bâle. Dans ce délicat dossier, l'office des transports représente le canton de Neuchâtel avec pour objectif de maintenir à long terme une desserte TGV directe de Paris vers le chef-lieu cantonal.

Une étude commune CTJ - canton de Neuchâtel - Région de Franche-Comté, achevée en 2002, a montré le potentiel que représenterait une meilleure mise en réseau des villes de Dijon, Besançon, Lausanne et Neuchâtel par la création d'un système de liaisons ferroviaires accélérées, offrant également des correspondances de et vers Paris. Cette étude sera approfondie en 2003.

Onde Verte

Les tarifs de l'abonnement Onde Verte ont été relevés dès le 16 juin 2002 suivant en cela la hausse des tarifs des transports publics au niveau national, entrée en vigueur au début de l'année. La subvention annuelle de l'Etat à l'Onde Verte est restée inchangée, après avoir été augmentée en 2001, si bien que ces mesures ont permis aux entreprises de transport de compenser leur manque à gagner supplémentaire, dû à la vente d'abonnements Onde Verte à prix avantageux.

Fruit de nombreuses séances et d'après négociations au sein du Comité de coordination de la communauté tarifaire neuchâteloise, dans lequel l'Etat est représenté par l'office des transports, une nouvelle clé de répartition de recettes de l'Onde Verte a pu être introduite. Cette mise à jour met fin aux sentiments d'injustice éprouvés par certaines entreprises de transport en regard de la clé de répartition précédente.

Expo.02

A l'occasion d'une conférence de presse, le 22 avril, le chef du département a annoncé la mise en service du système de parkings d'échange, ou P+R, préparé en perspective d'Expo.02 par l'office des transports en collaboration avec les communes de l'agglomération et les TN. Constitué d'environ 350 places réparties sur dix sites, ce réseau de places gratuites réservées aux pendulaires titulaires d'abonnements des transports publics a enregistré une fréquentation moyenne d'environ 110 véhicules quotidiennement, ce qui, compte tenu de la nouveauté de ce concept pour Neuchâtel, représente un encouragement. De fait, les problèmes de stationnement en ville se sont avérés moins aigus que prévu durant l'Expo.

Peu avant l'ouverture de l'Expo.02, l'office a encore pu mettre en place avec les TRN et les CFF une desserte nocturne par bus Neuchâtel - Le Locle les soirs de fin de semaine, pour permettre le retour des visiteurs de l'arteplage dans le haut du canton.

Sur le plan de la mobilité et des transports également, l'Expo.02 fut un succès. La part modale des transports publics prévue a pu être tenue et les perturbations ont été évitées. Pour les entreprises de transport du canton, cette période a correspondu à une hausse des produits commerciaux, venant en partie compenser les charges supplémentaires liées à des prestations spéciales, en particulier sur le réseau des TN et de la LNM.

Divers

L'étude d'une nouvelle solution pour le financement des TN, en remplacement du décret du Grand Conseil neuchâtelois de 1971, s'est poursuivie. Un groupe de travail réduit comprenant notamment le chef de l'office a finalement été constitué avec mission de proposer une solution avant l'été 2003.

L'office a également participé à la première séance organisée par la Ville de Neuchâtel sur le thème du prolongement du Littorail vers l'est, en relation avec le projet de centre commercial de la Maladière.

En 2002, l'office a initié ou participé à de nombreux autres projets, pour certains aujourd'hui encore en cours, dont les plus importants sont la modernisation à court terme de la ligne Neuchâtel - Le Locle (infrastructures d'accueil et relèvement des vitesses), le désenchevêtrement des tâches dans le domaine des transports publics, la réponse au postulat de la commission des transports publics du Grand Conseil demandant l'étude d'une liaison de type "métro" entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ainsi que l'exploitation des résultats du microrecensement "transports" effectué en l'an 2000 au plan national.

Mis à part les domaines d'activité exposés ci-dessus, l'office s'est chargé des tâches suivantes:

- Conclusion puis mise en œuvre des mandats de prestations en TRV avec les entreprises de transport et la Confédération pour la période horaire 2003;
- Conduite de négociations sur l'offre TRV 2003 avec les entreprises partenaires;
- Gestion de diverses procédures d'octroi de concessions et d'approbation de plans ferroviaires;

- Octroi d'autorisations cantonales de transport, en application de la loi cantonale sur les transports publics et du règlement y relatif;
- Calcul et facturation de la part des communes à l'indemnité 2002;
- Représentation de l'Etat au sein des Conseils d'administration des sociétés TN, TC, TRN, LNM et ARESA.

Indemnités aux entreprises de transport et à l'Onde Verte

Trafic régional

La part cantonale à l'indemnité totale à partir du changement d'horaire du 15 décembre 2002 demeure à 27%, par rapport à celle de l'année horaire passée (10 juin 2001 – 14 décembre 2002).

Indemnité cantonale concernant le trafic régional voyageurs (TRV) 2001 selon LCF révisée, du 24 mars 1995:

CFF	Lignes neuchâteloises et intercantonales	3.701.608.–
Car postal	Lignes neuchâteloises et intercantonales	946.743.–
BLS	Ligne intercantonale	925.207.–
CJ	Ligne intercantonale	423.574.–
LNM	Lignes intercantonales	283.869.–
TRN	Lignes train et bus neuchâteloises	3.237.693.–
BBB	Ligne bus neuchâteloise	215.375.–
TC	Ligne bus Le Locle-La Chaux-de-Fonds	256.103.–
TPF	Ligne intercantonale	226.187.–
Total		10.216.358.–
A la charge des communes		
35% de 10.216.358.–		3.575.725.–
35% de 2.840.900.– (déficit de l'Onde verte)		994.315.–
Total		4.570.040.–

Trafic urbain

Participation à 1/3 du déficit 2001 budgétisé par les TN (prix de l'action 3000.–): 4.998.000.–

Participation à 1/3 du déficit 2001 budgétisé par les TC: 2.313.700.–

Onde verte

Manque à gagner de l'Onde verte: 2.840.900.–, dont 994.315.– (35%) à la charge des communes du canton.

Crédits d'investissements

Durant l'année écoulée, les réalisations suivantes ont entre autres vu le jour:

- Equipement du passage à niveau TRN de la Presta, dans le Val-de-Travers, de barrières accompagnées de signalisation lumineuse ;
- Début des travaux de construction du nouveau dépôt ferroviaire TRN de la Piassetta, à Fleurier.

L'OFT a fait parvenir durant l'exercice 2002, sur la base des dispositions de l'article 56 LCF et des conventions établies, des demandes de paiements en faveur des compagnies suivantes:

Décret du 29 juin 1993		
22.01.02	1 ^{er} acompte sur 8 ^e convention CJ	89.280.-
20.11.02	2 ^e acompte sur 1 ^{ère} convention TRN	1.240.000.-
Décret du 2 octobre 2001		
13.12.01	1 ^{er} acompte sur la 6 ^e convention TN	186.000.-
20.11.02	2 ^e acompte sur 2 ^e convention TRN	310.000.-
Total		1.825.280.-
Budget		1.800.000.-